



Tél : 01.76.82.64.52
cgtflins@free.fr  cgt.flins

Compte rendu du C.E. du mercredi 29 Octobre 2014

Les annonces de la direction...

La direction nous a donné les dates de fermeture pour la fin de l'année. Une vraie usine à gaz !

- Certains travailleurs arrêteront le 23 décembre au soir
- D'autres viendront travailler quand même le 24 et le 26 décembre.
- Certains reprendront le 5 janvier, d'autres le 13 janvier...

Mais, la direction va encore plus loin car elle a cité une petite phrase qui en dit long... « *Ces dates sont susceptibles d'évoluer* ». Elle se donne le droit de tout changer au dernier moment. La direction se sert de nos congés quels qu'ils soient (CTC ; CTI) pour faire des travaux dans l'usine. Et il faudrait que l'on soit à sa disposition pour venir travailler quand elle le décide ?...

Eh bien non ! Nos congés sont à nous et nous ne sommes pas à sa disposition !

Pour les travailleurs intérimaires

Ils vont y perdre de l'argent. Nous avons protesté car là encore, ce sont les travailleurs qui payent l'arrêt décidé par la direction.

Concernant la qualité

La direction a évoqué durant ce C.E. la mauvaise qualité qu'il y aurait en ce moment au niveau des voitures produites.

Pour elle, cela viendrait des problèmes techniques, d'assistances défectueuses et aussi de comportements individuels comme le fait d'avoir une montre, une ceinture, etc... qui serait la raison de la non qualité.

La direction n'évoque pas les problèmes de manque d'effectif, les surcharges de travail sur les postes et les accélérations de chaîne. Pourtant, 5 débrayages ont eu lieu depuis le 25 octobre contre les mauvaises conditions de travail, contre les charges de travail de plus en plus importantes.

Nous revendiquons des postes de travail et des embauches immédiates en CDI dans tous les secteurs, là où c'est nécessaire... C'est-à-dire partout !

Nous revendiquons aussi l'embauche en CDI de tous les travailleurs intérimaires car sans eux, aucune voiture ne pourrait sortir de chaîne.

Attention à ne pas perdre vos CTI

Au 31 décembre, le compteur CTI ne devra pas dépasser les 15 jours. Tout ce qui sera au-delà des 15 jours sera perdu. C'est l'une des conséquences de l'accord que nous avons tous combattu.

Il y avait 157 travailleurs en septembre à être à + de 15 jours sur leur compteur sur l'usine.

Donc si vous êtes concernés, posez bien par écrit vos demandes de congé et prenez les avant la fin de l'année.

Encore des samedis travaillés

La direction vient encore d'annoncer 4 samedis travaillés au «volontariat» : les 22 et 29 novembre et les 6 et 13 décembre.

C'est la même direction qui a décidé de baisser la cadence de l'usine de 45 à 34 véhicules/heure et maintenant elle veut nous faire travailler 6 jours sur 7 !

Pour la CGT, ce n'est pas le temps de travail qui doit augmenter mais les salaires.



Alors, venir le samedi !!!!

Tous ensemble

La semaine dernière aux Presses, toute une équipe a débrayé. La goutte qui a fait déborder le vase, c'est la convocation de l'un de nos camarades pour un entretien préalable à sanction.

L'ensemble des travailleurs a cessé le travail. Quand on touche l'un d'entre nous, on nous touche tous !

Les revendications avancées par les travailleurs sont les suivantes :

- Embauche des intérimaires
- Augmentation des salaires
- Arrêt de la politique répressive

Ce n'est sans doute pas fini !

Grève des intérimaires au CPL Montage

Lundi après-midi, les intérimaires du CPL se sont mis en grève car ils étaient toujours payés au taux d'embauche alors qu'ils avaient pour la plupart d'entre eux plus d'un an de contrat et même 17 mois pour l'un d'entre eux.

Il n'aura fallu que 24 heures pour que la direction régularise le salaire des intérimaires du CPL.

Mais le compte n'y est pas !

La direction les a régularisés mais elle refuse que cette régularisation soit rétroactive.

La CGT exige que la direction régularise au plus vite tous les intérimaires de l'entreprise et paye les arriérés de salaire aux travailleurs.

C'est scandaleux de jouer avec la paie des intérimaires.

La CGT appelle tous les travailleurs intérimaires à se faire connaître pour demander des comptes à la direction et exiger la régularisation immédiate de leur salaire.